Commission de toponymie

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2009
2010

La mémoire des lieux partout au Québec

Québec

Table des matières
Commission de toponymie

Les membres de la Commission 4

1 COMMISSION DE TOPONYMIE

Mission et mandats 9
Contextes 10
Clientèles 12
Services, outils et publications 13
Organisation 13

2 RÉALISATIONS DE LA COMMISSION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Sommaire des résultats 2009-2010 17
Orientation stratégique 2 19
Axe d'intervention 2.3 19
Objectif 2.3.1 19
Objectif 2.3.2 20
Objectif 2.3.3 21
Orientation stratégique 4 22
Axe d'intervention 4.2 22
Objectif 4.2.3 22
Axe d'intervention 4.3 22
Objectif 4.3.1 23
Autres résultats 24

3 RÉALISATIONS PAR RAPPORT À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Résultats 27

ANNEXE

Organigramme de la Commission de toponymie au 31 mars 2010 29

Les membres de la Commission

M. Jean-René Côté est membre depuis 1994. Docteur en sciences naturelles de l'Université de Montpellier, il a été professeur et directeur du Département de sciences biologiques à l'Université du Québec à Montréal. Par la suite, il a été vice-président du Bureau d'audiences publiques en environnement et directeur de la recherche à la Société québécoise en assainissement des eaux. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques dans des revues nord-américaines et européennes.

M. Joël Simonnet est membre depuis 2004. Diplômé des universités de Strasbourg et d'Ottawa, il a été professeur en sciences politiques au cégep de Rimouski de 1967 à 2002. De plus, il a été conseiller municipal à Rimouski pendant plus de dix ans, et président de l'organisme Accueil et intégration des immigrants, à Rimouski. Il est aujourd'hui membre du conseil d'administration de l'Université des aînés à Rimouski.

M^me^ France Boucher est membre et présidente par intérim ainsi que présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française depuis 2005. Avocate de formation, elle a acquis, depuis 25 ans, une vaste expérience en administration publique. M^me^ Boucher a été sous-ministre adjointe au ministère de la Culture et des Communications, vice-présidente de la Commission de la protection du territoire agricole et sous-ministre adjointe au développement régional. Elle a aussi occupé divers postes dans des cabinets ministériels, dont celui de directrice du cabinet du président de l'Assemblée nationale.

M^me^ Danielle Turcotte est directrice et secrétaire de la Commission de toponymie depuis 2003. Bachelière en linguistique de l'Université de Sherbrooke, elle occupe également la fonction de directrice générale des services linguistique par intérim à l'Office québécois de la langue française depuis 2010.

M. Jacques Lacoursière est membre depuis 1994. Historien célèbre, il s'est donné comme mission, il y a près de cinquante ans, de faire connaître et aimer l'histoire du Québec par ses écrits, par des émissions à la radio et à la télévision ainsi que par des films et des conférences. On lui doit notamment l'*Histoire populaire du Québec* en cinq volumes. Il a été chercheur et animateur de la série *Épopée en Amérique* et il a également assumé la recherche pour la télésérie *Duplessis*. Relevons qu'il est membre de la Société royale du Canada et de la Société franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

Trois postes sont actuellement vacants.

Les membres de la Commission

De gauche à droite

M. Jean-René Côté, M. Joël Simonnet, M^me^ France Boucher, M^me^ Danielle Turcotte, M. Jacques Lacoursière

Commission de toponymie

1 Commission de toponymie

1.1 Mission et mandats

Créée en 1977, en vertu de l'article 122 de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie a pris le relais de la Commission géographique de la province de Québec et de la Commission de géographie (1912-1977).

La Charte définit la compétence, les devoirs et les pouvoirs de la Commission, organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec.

La Commission doit :

- proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- officialiser les noms de lieux;
- diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

La Commission peut :

- avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente, déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local;
- dans les territoires non organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie.

Les noms approuvés ou choisis par la Commission au cours de l'année doivent être publiés, au moins une fois l'an, à la *Gazette officielle du Québec*, et deviennent d'emploi obligatoire dans les documents et les textes de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1 Commission ce toponymie

1.2 Contextes

La toponymie, issue du mariage fécond de la géographie et de la langue, doit prendre en compte et mettre en relief les dimensions géographique et culturelle des noms de lieux.

D'une part, la normalisation des noms géographiques concourt au repérage des lieux dans l'espace, fonction essentielle pour assurer la sécurité des personnes, la gestion des ressources naturelles, la qualité de la cartographie, et pour faciliter les communications de l'État avec ses citoyens. Les bouleversements survenus dans le monde municipal au cours des dernières années ont aussi soulevé de vives inquiétudes au chapitre de la gestion des noms de voies de communication. Dans ce contexte où les municipalités doivent harmoniser les odonymes sur leur nouveau territoire, la Commission a le devoir de veiller à la préservation du patrimoine toponymique local ainsi qu'à la qualité de la nouvelle toponymie proposée.

D'autre part, le toponyme favorise l'expression, au moyen d'un message linguistique, du contenu culturel et historique d'une présence humaine spécifique.

Ainsi, la Commission accorde une attention toute particulière au visage francophone de la toponymie québécoise en s'assurant que les éléments génériques des noms de lieux sont en français.

La Commission doit néanmoins respecter la double nature des noms de lieux en permettant également l'expression de l'identité de chacune des communautés qui composent le Québec moderne. Les spécifiques traduisent donc de façon significative des traits distinctifs de la société québécoise, notamment les particularismes du français québécois et les mots du paysage géographique qui appartiennent à la langue rurale traditionnelle. Mais, la toponymie du Québec se veut également le reflet de l'apport de la communauté québécoise d'expression anglaise ainsi que des peuples autochtones et des autres minorités qui contribuent à faire le Québec d'aujourd'hui, et ce, conformément aux résolutions adoptées par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement durable, la Commission, qui est visée par la Loi sur le développement durable et par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, se sent particulièrement interpellée par les éléments suivants : la protection du patrimoine culturel et l'accès au savoir, de même que l'aménagement et le développement du territoire de façon durable et intégrée ainsi que la sauvegarde et le partage du patrimoine collectif. Dans cette perspective, les organismes responsables de la gestion du territoire et des ressources naturelles sollicitent régulièrement la Commission pour dénommer les nouvelles entités à préserver, telles que les réserves naturelles, les aires protégées et les réserves de biodiversité.

La gestion des noms de lieux constitue une grande préoccupation dans plusieurs domaines d'activité. Il en est de même dans toutes les grandes nations du monde et, pour cette raison, la Commission de toponymie participe, depuis leur création en 1967, aux travaux du Groupe d'experts des Nations

1 Commission de toponymie

Unies pour la normalisation des noms géographiques (GENUNG), où son expertise est hautement recherchée.

Enfin, même si la structure de la Commission n'a pas changé, tous les atouts de son rattachement administratif à l'Office sont utilisés de façon à lui offrir les moyens de s'acquitter de sa mission spécifique. Aussi, dans un contexte de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de modernisation des façons de faire, des mesures ont été prises pour optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles, et planifier la relève du personnel.

L'année a par ailleurs été marquée par la conclusion de la première phase de numérisation de nos documents cartographiques et toponymiques.

Saviez-vous que...

La Commission a reçu 213 propositions de la population pour nommer des lieux.

1 Commission de toponymie

1.3 Clientèles

Les mandats confiés à la Commission touchent l'ensemble des Québécoises et des Québécois, les noms de lieux constituant des points d'ancrage propres à chaque personne.

La Commission fait plus particulièrement bénéficier de son expertise et de ses services tous les ministères et organismes utilisateurs et relayeurs de la toponymie, ainsi que toutes les municipalités, responsables de choisir le nom de leurs voies de communication.

Ainsi, les travaux de la Commission sont indispensables pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans sa gestion des forêts, des mines et des zones d'exploitation contrôlée (zecs); pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans sa gestion des réserves de biodiversité, des milieux naturels protégés et des barrages; et pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans son traitement des biens culturels classés. La toponymie constitue également un outil essentiel aux travaux du ministère de la Sécurité publique, responsable de la sécurité des citoyens; à ceux du ministère des Transports, en ce qui a trait à la signalisation routière; ainsi qu'à ceux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable des grandes réorganisations territoriales. La Commission fournit également des avis relatifs à la qualité de la toponymie présente dans les manuels scolaires qui doivent être approuvés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Par ailleurs, le Directeur général des élections du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail comptent, entre autres, sur la Commission pour valider la toponymie utilisée dans leurs fichiers d'adresses.

Finalement, par son service de consultations toponymiques gratuit, la Commission répond en premier lieu aux besoins des citoyens, mais également à ceux de l'industrie touristique et des entreprises spécialisées dans des domaines comme la révision de documents, les levés géophysiques, la production de matériel géographique ou cartographique.

Saviez-vous que...

La Commission a répondu à
1 369 questions posées par ses usagers.

1 Commission de toponymie

1.4 Services, outils et publications

Pour répondre à tous ces besoins, la Commission de toponymie met à la disposition de ses usagers les services, publications et outils suivants :

- des consultations personnalisées, gratuites et directes, accessibles par téléphone et par courriel;
- la formulation d'avis techniques;
- la validation du contenu toponymique de documents cartographiques;
- la validation de fichiers d'adresses;
- *La banque de noms de lieux du Québec*, qui diffuse, en ligne, tous les noms de lieux officiels du Québec, fournit des données techniques et informe sur l'origine des noms diffusés;
- des renseignements généraux sur les politiques toponymiques, les critères de choix et les règles d'écriture présentés sur le site Web de la Commission;
- un centre de documentation spécialisée en toponymie;
- le dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*;
- le *Guide de l'affichage odonymique*;
- les cahiers traitant de la toponymie autochtone.

1.5 Organisation

Au 31 mars 2010, trois des sept postes de membres que compte la Commission selon la loi demeuraient vacants, alors que les quatre autres étaient respectivement occupés par France Boucher, présidente par intérim, Jean-René Côté, Jacques Lacoursière et Joël Simonnet.

L'organigramme de la Commission figure en annexe.

Puisqu'il incombe à l'Office québécois de la langue française de fournir à la Commission tout le soutien administratif nécessaire à la réalisation de sa mission, la reddition de comptes pertinente est présentée dans le rapport annuel de gestion de l'Office. Il en est de même pour ce qui a trait à l'application des obligations législatives et gouvernementales concernant notamment la mise en œuvre de la politique linguistique, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et de la Loi sur le développement durable (sauf, dans ce dernier cas, au regard des éléments qui concernent la mission toponymique proprement dite). La Commission et l'Office ont en effet choisi de partager leurs politiques et leurs ressources en ces matières.

Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Sommaire des résultats 2009-2010

Orientation stratégique 2
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

Axe d'intervention 2.3 La nomenclature géographique

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
2.3.1	Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires	Répartition des toponymes mis à jour selon les territoires retenus	Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets	1 672	✓	19
			Territoires des parcs nationaux projetés	45	✓	19
			Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs	5	✓	19
2.3.2	Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques	Répartition des toponymes diffusés sur le Web selon la langue	Patrimoine autochtone	5	✓	20
2.3.3	S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française	Pourcentage de notes consacrées à la nomenclature de langue française	80 %	83,1 %	✓	21

Saviez-vous que...

Le nom **Autoroute Henri-IV** sera maintenu officiellement pour désigner tout le tracé de cette autoroute de Québec.

Légende : ✓ objectif atteint ou dépassé ✗ défi à relever → en cours ○ à venir

Sommaire des résultats 2009-2010

Orientation stratégique 4
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

Axe d'intervention 4.2 La sensibilisation à la vie en français

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
4.2.3	Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises	Liste des prix, des lauréats et des désignations toponymiques commémoratives	S. O.	Aucune	✗	22

Axe d'intervention 4.3 L'expertise toponymique

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
4.3.1	Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie	Participation à diverses activités	Au moins 5 par année	9	✓	23
4.3.2	Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activité de gestion des noms de lieux du Québec	Dépôt du programme des activités	31 décembre 2011	S. O.	○	S. O
		Réalisation de l'événement	En 2012	S. O.	○	S. O.

Saviez-vous que...

Val-d'Or a reçu le Mérite du Français en topnymie à l'occasion de la Francofête 2010.

Légende : ✓ objectif atteint ou dépassé ✗ défi à relever → en cours ○ à venir

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Orientation stratégique 2
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

Axe d'intervention 2.3 La nomenclature géographique

2.3.1 Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires

Contexte : L'inventaire des noms de lieux est une activité ininterrompue, parce qu'elle dépend de l'occupation du territoire, qui ne cesse de se disperser, et parce que l'usage des toponymes par ses habitants peut varier d'une génération à l'autre. Les besoins particuliers se rapportant à l'aménagement du territoire, à la sécurité, à la visibilité insuffisante du patrimoine de certaines communautés ou à l'ancienneté de la dernière opération d'inventaire dans une région donnée orientent les choix des zones à prioriser dans le processus de mise à jour continue des données toponymiques.

Objectif 2.3.1 Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires

Indicateur	Cible	Résultat
Répartition des toponymes mis à jour selon les territoires retenus	Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets	1 672
	Territoires des parcs nationaux projetés	45
	Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs	5

Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets

Les 1 672 toponymes traités proviennent des 20 municipalités[1] ciblées au cours de l'année 2009-2010.

1 Baie-d'Urfée, Beaconsfield, Bonne-Espérance, Brossard, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Drummondville, Gatineau, La Pocatière, Laval, Mascouche, Montréal, Montréal-Ouest, Oka, Québec, Repentigny, Rouyn-Noranda, Saint-Georges et Saint-Prosper

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Territoires des parcs nationaux projetés

L'enquête menée, en 2008, dans la région du parc national du Lac-Témiscouata avait permis de recueillir 260 noms de lieux. Des données concernant 31 toponymes de ce territoire ont fait l'objet d'une mise à jour durant l'année.

La Commission a aussi procédé à l'officialisation du nom d'une nappe d'eau du parc national des Pingualuit, **Lac Manarsulik**, en remplacement du toponyme **Lac Laflamme**. Des renseignements se rapportant à cinq noms de lieux situés dans ce parc national ont également été rafraîchis.

Enfin, huit fiches toponymiques de lieux se trouvant dans le parc national Kuururjuaq, établi en 2009, ont été mises à jour.

Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs

Les travaux visant à enrichir la banque de noms de lieux du Québec de toponymes micmacs et à y incorporer des données concernant leur signification et des anecdotes s'y rattachant ont débuté. Cet exercice facilitera la mise en valeur de ce patrimoine.

2.3.2 Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques

Contexte : Dans le contexte des négociations entreprises par le gouvernement avec différentes nations autochtones, la Commission met progressivement en place des mesures qui visent à assurer une meilleure visibilité de leur patrimoine toponymique, sans altérer l'essentiel du visage français du Québec sur les cartes géographiques.

Objectif 2.3.2 Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques

Indicateur	Cible	Résultat	
		Nombre	Origine linguistique
Répartition des toponymes diffusés sur le Web selon la langue	Patrimoine autochtone	5	Cri : 2 Inuktitut : 2 Montagnais (Innu) : 1

Commentaires : Outre les 5 noms de lieux diffusés, en 2009-2010, soit Lac Manarsulik, Nemaska (respectivement à titre de municipalité de village crie et de village cri), parc national Kuururjuaq et réserve de biodiversité Uapishka, les travaux de mise en valeur de la toponymie du patrimoine autochtone ont touché 741 noms de lieux. L'essentiel de l'effort a consisté à saisir dans la base de données 681 noms inuits ainsi que les renseignements relatifs à leur langue, à leur localisation et à leur type d'entité géographique. Ces noms feront ultérieurement l'objet d'un examen quant à la pertinence de les officialiser, et ceux que la Commission approuvera seront diffusés sur le Web avec leur signification, ce qui assurera leur mise en valeur.

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

2.3.3 S'assurer que la plupart des notes sur l'origine et la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française

Contexte : Le Web connaît une diffusion mondiale. La Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007) a par ailleurs recommandé aux autorités toponymiques du monde de diffuser l'origine et la signification des noms de lieux, estimant que ces données, tout comme les toponymes eux-mêmes, font partie des patrimoines nationaux. Il importe donc que la nomenclature officielle du Québec, et en particulier celle de langue française, qui forme l'armature de l'identité de la société québécoise, soit présente sur le Web dans une proportion qui en garantisse une juste visibilité.

Objectif 2.3.3 S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage de notes consacrées à la nomenclature de langue française	80 %	83,1 %

Commentaires : Au 31 mars 2010, ce pourcentage dépassait de quelque 3 points l'objectif de 80 %, estimé suffisant pour rendre adéquatement justice à la visibilité nécessaire au patrimoine toponymique québécois de langue française.

Saviez-vous que...

Des chroniques d'information toponymiques liées à l'actualité sont diffusées sur le site Web de la Commission.

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Orientation stratégique 4
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

Axe d'intervention 4.2 La sensibilisation à la vie en français

Contexte : Parmi les désignations toponymiques commémoratives qu'elle traite, la Commission porte une attention particulière aux personnes dont l'apport à la langue française a été remarquable. Ainsi, depuis 2005, la Commission remet un prix à un groupe, à un organisme, à une municipalité ou à une entreprise qui manifeste le souci d'utiliser et de diffuser une toponymie de qualité.

Objectif 4.2.3 Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Indicateur	Cible	Résultat
Liste des prix, des lauréats et des désignations toponymiques commémoratives	S. O.	Aucune

Commentaires : En raison d'autres dossiers prioritaires, la Commission n'a fait aucune action en ce sens au cours de l'exercice.

Axe d'intervention 4.3 L'expertise toponymique

Contexte : Créée en 1912, la Commission de toponymie dispose d'un savoir-faire considérable dans un domaine spécialisé, façonné au cours de presque un siècle. Depuis 1967, elle collabore, au sein de la délégation canadienne, aux travaux des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, à ceux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et, enfin, à ceux de la Division francophone du Groupe d'experts, qu'elle a cofondée avec les autorités toponymiques de la France. La Commission participe en outre annuellement aux réunions de la Commission de toponymie du Canada, dont elle est membre. Il est donc important de préserver l'expertise acquise au fil du temps, et il s'avère tout aussi essentiel d'en maintenir le rayonnement, qui contribue à la visibilité du Québec sur la scène internationale. Au Québec, on peut juger de la reconnaissance de l'expertise de la Commission, notamment au moyen des demandes d'avis que lui adressent ses usagers (voir le tableau dressé plus loin à ce sujet).

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Objectif 4.3.1 Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie

Indicateur	Cible	Résultat
Participation à diverses activités	Au moins 5 par année	9

Commentaires : Membre de l'ACRIgéo, la Commission s'est engagée à contribuer aux efforts de concertation interministérielle en vue de parvenir à la meilleure utilisation possible des données et de l'expertise dans le domaine de la géomatique. Elle a également mené des travaux pour mettre en place, dans sa base de données, des identificateurs uniques d'entités géographiques. De plus, elle a travaillé avec l'équipe du Réseau hydrographique Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour effectuer le meilleur rattachement entre les identificateurs uniques et les composantes du réseau hydrographique du Québec. L'expertise de la Commission s'est finalement manifestée sur plusieurs autres tribunes au cours de l'année.

1. à L'Ancienne-Lorette, lors de la remise de certificats à l'occasion d'un concours de dénomination de parcs publics;
2. à la Journée sur l'emploi à l'Université Laval, où une présentation des activités de la Commission a été faite à des étudiants en géographie;
3. au match annuel d'improvisation organisé lors de la Francofête;
4. au Salon de l'Association des directeurs municipaux du Québec, pour répondre aux questions des participants et pour faire la promotion du site Web de la Commission;
5. au Salon Affaires municipales, pour offrir aux maires et aux mairesses de l'information sur le traitement des noms de lieux d'intérêt municipal et aussi pour présenter le site Web;
6. à la manifestation Géomatique 2009 pour y présenter nos produits et services;
7. à la rencontre de la Commission de toponymie du Canada, à Iqualuit;
8. au cours des travaux de coopération avec les autorités toponymiques de la France, afin de parachever la banque de noms de lieux étrangers en français appelée *Le Tour du monde en français*;
9. à la 25e session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques tenue à Nairobi, au Kenya.

Autres résultats

- En 2009-2010, les membres de la Commission de toponymie se sont réunis à dix reprises. Ils ont officialisés 1 689 noms de lieux, dont 1 322 odonymes et 367 toponymes.
- À la fin de l'exercice 2009-2010, la Commission diffusait sur le Web plus de 230 000 noms de lieux officiels.
- La base de données des noms de lieux du Québec contenait, au 31 mars 2010, 383 592 noms de lieux. Le tableau ci-dessous en présente la répartition, selon la langue.

Tableau 1

Répartition des toponymes de la base de données des noms de lieux du Québec, selon l'appartenance linguistique, au 31 mars 2010

Langue	Toponymes (sauf les odonymes)		Odonymes		Total	
	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels
Français	91 993	154 080	94 302	133 801	186 295	287 881
Anglais	14 201	34 551	9 985	16 881	24 186	51 432
Langues amérindiennes	8 762	23 020	613	1 161	9 375	24 181
Inuktitut	3 158	8 104	14	24	3 172	8 128
Autres langues	1 956	2 892	1 543	2 199	3 499	5 091
Indéterminée	3 232	5 862	644	1 017	3 876	6 879
Total	123 302	228 509	107 101	155 083	230 403	383 592

- Au cours de l'année, on a ajouté sur le Web 3 600 notes sur l'origine et la signification de noms de lieux, ce qui porte à 75 249 le nombre de noms de lieux dont la diffusion s'accompagne de telles notes.

Réalisations par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

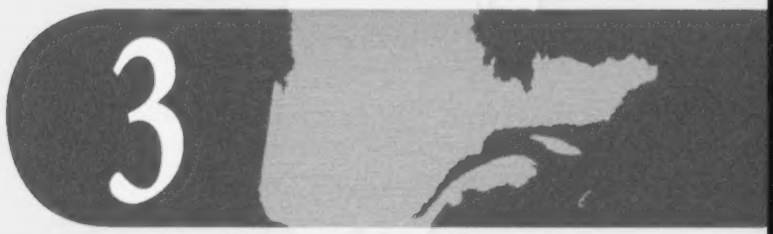

3 Réalisations par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

3.1 Résultats

La Déclaration de services aux citoyens, adoptée au cours de l'exercice 2003-2004, n'a pas été modifiée depuis.

1. Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens

Pour répondre aux demandes de ses clientèles, la Commission offre un service de consultations toponymiques personnalisé et gratuit. En 2009-2010, elle a reçu 2 145 demandes réparties comme suit :

Tableau 1

Répartition des demandes de services selon le type de demandeur [2]

Demandeur	Nombre de demandes de services	Nombre de demandes de services soumises aux membres pour décision
Association ou société	150	9
Citoyen du Québec	478	16
Citoyen hors du Québec	11	
Entreprise ou travailleur autonome	97	1
Média privé	25	
Média public	15	
Ministère ou organisme fédéral	52	
Ministère ou organisme public ou parapublic québécois	361	32
Municipalité ou MRC	911	522
Organisme scolaire	45	
Total	2145	580

La Commission fournit également un service de vérification afin d'assurer la qualité toponymique de certains documents produits par l'Administration. En 2009-2010, elle a aussi effectué la mise à jour de 12 fichiers informatiques produits par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qui contenaient 1 769 noms de voies de communication, et elle a transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport son avis au sujet de 13 manuels scolaires dont elle a vérifié le contenu toponymique.

2 Les catégories *Association ou société*, *Citoyen du Québec*, *Entreprise ou travailleur autonome* et *Média privé* correspondent aux destinataires des produits et services de la Commission de toponymie, au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (LRQ, chap. A-6.01) qui précise que « les services aux citoyens comprennent, pour l'application de la présente loi, les services offerts à la population et aux entreprises ».

3 Réalisations par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable

La Commission a accusé réception des demandes reçues. Elle a annoncé à l'avance la date de chacune des réunions des membres de la Commission sur la page d'accueil de son site Web. De plus, toutes les décisions prises par les membres en 2009-2010 ont été mises en ligne, dans un délai n'excédant pas dix jours ouvrables. Finalement, après chacune de ses réunions, la Commission a informé, par courrier ou par courriel, les personnes et les instances visées par les noms qu'elle a approuvés, remplacés ou retirés de la nomenclature officielle ou encore qui ont fait l'objet d'un avis. Une carte de localisation accompagne généralement l'envoi des décisions portant sur l'officialisation des noms de lieux autres que ceux des voies de communication.

2. **Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou que ce nom présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique**

Au cours de l'exercice, aucun avis d'intention n'a été publié.

3. **En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire**

Le délai de réponse aux demandes des citoyens a été respecté dans une proportion de 92,2 %.

4. **Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'usager durant les heures de bureau**

Le site Web de la Commission, disponible en tout temps, a été enrichi au moins deux fois par mois. Un service d'assistance aux usagers a aussi été offert durant les heures d'ouverture du bureau.

Annexe

Organigramme de la Commission de toponymie au 31 mars 2010

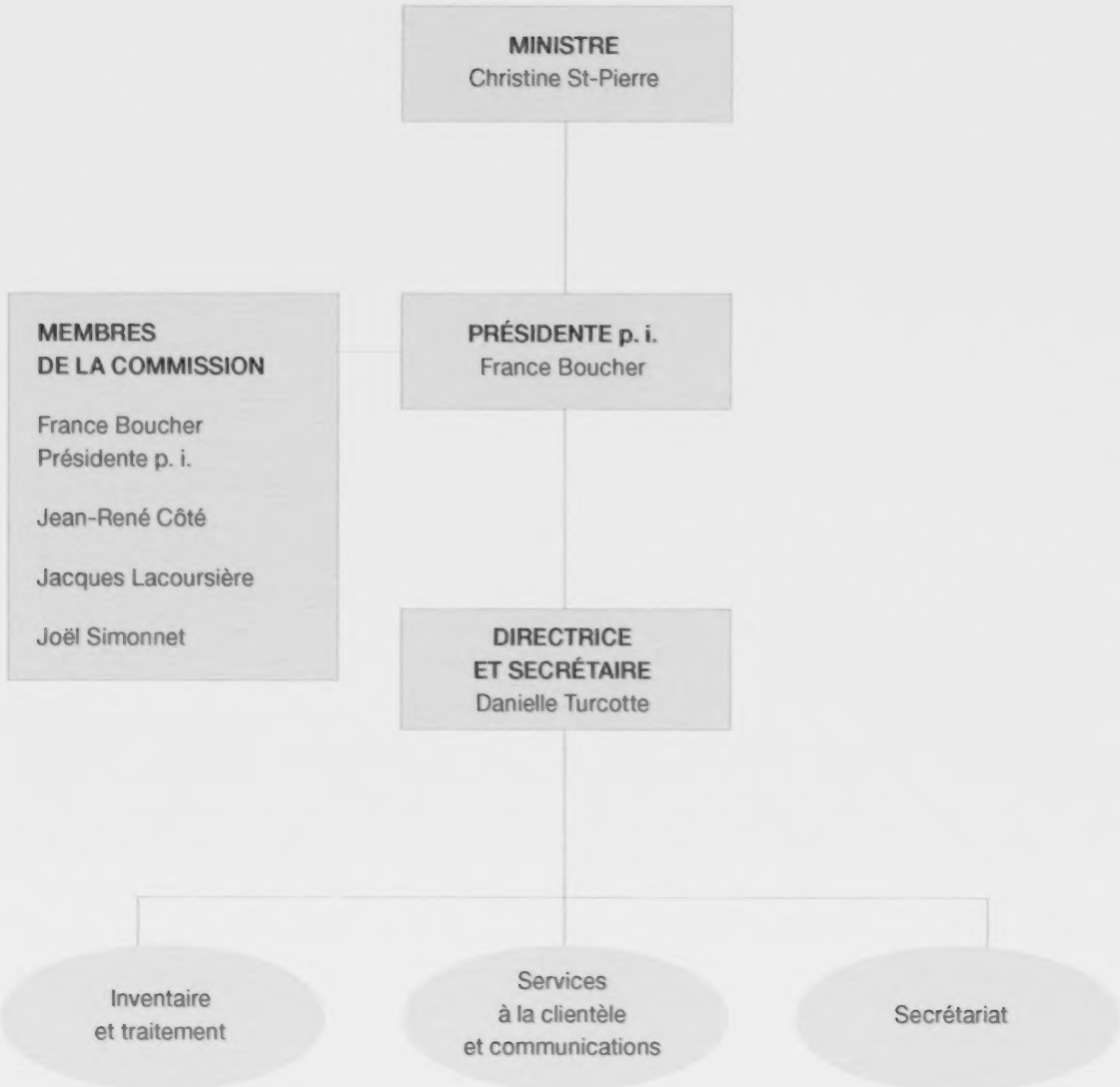

Office québécois
de la langue
française
Québec